

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2021, A 19H00 A BEAUSITE

Nombre de membre dont le Conseil Syndical doit être composé : 20

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 16 (dont deux suppléants)

L'an deux mil vingt et un, le 23 novembre, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans au 42 rue Berne – 55250 BEAUSITE, siège de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Étaient présents :

JOYEUX Laurent	TONNER Marie-Christine
PIERSON Xavier	KAMPMANN Erna
PALIN Laurent	MESOT Régis
MOREAU Michel	PICHAVANT Pascal (suppléant)
KLEIN Dania	LHOTTE SIDOLI sandrine (suppléante)
AUBRY Martine	DENOYELLE Sylvain
GEORGE Marie-Cécile	JACQUEMIN Lionel
COCHET Xavier	PLANTEGENET Lionel

Étaient excusés :

ALEXANDRE Didier	VUILLAUME François
LINARD Lidwine (suppléante)	BEIRENS Odile (suppléante)
GRUNBLATT Jean-Paul (suppléant)	MOUSSA Dominique
DEGOUTIN Lysiane	SION D'ETTORE Louise
ZINGERLE Jean-Claude	

Étaient présents également :

M Jean-Christophe FRIZON, chargé de mission TEPCV/CTE

Mme Laura DAUMAS, chargée de mission PETR

Mme Marie-Amélie MAISON, conseillère Rénovation Energétique Sud Meusien,

Mme Elise BRANGET, chargée des mobilités durables Inter-PETR

Pouvoirs :

Mme TONNER Marie-Christine avait obtenu le pouvoir de M. VUILLAUME François.

Mme LHOTTE SIDOLI Sandrine avait obtenu le pouvoir de M. SION D'ETTORE Louise.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 14 septembre 2021
3. Présentation de Mme Marie-Amélie MAISON, Conseillère Rénovation Energétique Sud Meusien - PETR du Pays Barrois et PETR Cœur de Lorraine
4. Vote des délibérations suivantes :

- Délibération n° 2021/16 : Convention de partenariat en faveur du covoiturage du quotidien dans le cadre du programme CEE « Acteurs et Collectivités engagés pour l'éco-mobilité »
- Délibération n° 2021/17 : Subventionnement d'actions Octobre Rose dans le cadre du Contrat Local de Santé de 2^{de} génération

5. Plan action PETR

6. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h10.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M JACQUEMIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a acceptées.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Syndical du 14 septembre 2021

Il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 14 septembre 2021, qui est adopté à l'unanimité.

3. Présentation de Mme Marie-Amélie MAISON, Conseillère Rénovation Energétique Sud Meusien - PETR du Pays Barrois et PETR Cœur de Lorraine

Les missions de la conseillère FAIRE sont présentées à deux voix par Mme Marie-Amélie MAISON et M Jean Christophe FRIZON (*diaporama de présentation ci-joint*). Ils précisent que :

- la rémunération de la conseillère prend en compte le nombre d'actes métiers contrairement au fonctionnement des anciens espaces info énergie (EIE),
- un premier COPIL a eu lieu à Lacroix sur Meuse le 18 novembre 2021,
- les entreprises du petit tertiaire peuvent s'inscrire dans la démarche, leur interlocuteur est M FRIZON. Il n'y a pas eu de communication pour l'instant, le choix a été fait d'installer déjà Mme MAISON dans ses fonctions.
- pour les actes A3 un cabinet doit être recruté pour réaliser les audits et pour les actes A4/A5 une réflexion de convention est en cours pour faire intervenir « OKTAVE » pour de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, les communes peuvent déjà y prétendre pour le bâti. M FRIZON propose une présentation lors d'un prochain Conseil Syndical,
- enfin, une négociation est en cours avec la Région pour que les structures partenaires du PETR puissent avoir accès aux outils de suivi et avoir une vue globale à un temps T des réponses aux objectifs.

Arrivée de Mme KLEIN, M MESOT, M JOYEUX et M MOREAU.

Intervention de M DENOYELLE qui souligne le besoin réel des entreprises à ce sujet.

Il conviendra de définir avec les EPCI qui le souhaitent des temps de permanence en fonction des besoins sur rendez-vous via l'outil « reservio ». Les lieux seront à définir, ils peuvent être dans les locaux des communautés de communes ou dans les maisons France services. Les permanences pourront par exemple se caler sur celles mises en place pour les OPAH.

Arrivée de Mme TONNER.

Suite à la demande de M PICHAVANT il n'y a pas de condition de ressources pour bénéficier du dispositif, cependant si Marie-Amélie repère que l'interlocuteur a des revenus modestes, elle l'oriente vers le CMAL/ANAH. Le fait d'être dans leurs locaux permet une bonne articulation pour le suivi des dossiers. Il informe également que la fondation du patrimoine propose des aides sans conditions de ressources mais intervient sur des maisons traditionnelles.

Plusieurs élus font part de dégâts causés par les chantiers d'isolation à un euros. La conseillère précise qu'elle est là pour renseigner les gens sur ce genre de dispositif et les mettre en garde si besoin (analyse de devis avant signature)

4. Vote des délibérations suivantes :

- ❖ *Délibération n° 2021/16 : Convention de partenariat en faveur du covoiturage du quotidien dans le cadre du programme CEE « Acteurs et Collectivités engagés pour l'éco-mobiliTE » (convention ci-jointe)*

M PIERSON introduit la présentation (*ci-jointe*) faite par Mme Elise BRANGET, en formulant la requête des membres du bureau de réfléchir à la mise en place de lignes de covoiturage (ciblant les trajets domicile – travail) tout en menant une réflexion sur les transports existants ou autres dispositifs à étudier pour répondre aux enjeux de mobilité notamment pour les seniors.

Mme BRANGET contextualise le projet de covoiturage « Acoté » et précise le calendrier à mener pour les années à venir si le territoire s'engage ce jour. Il est rappelé que la première année d'étude des lignes est gratuite, cependant, il y aura un reste à charge si le territoire souhaite aller plus loin dans la démarche.

Ce point questionne les membres ; de nombreuses remarques sont formulées :

- le covoiturage permet de faire des économies et là les voyageurs devront payer les chauffeurs ?
- le covoiturage s'organise seul, il n'a pas besoin d'aide,
- le reste à charge ne doit pas être payé par les collectivités,
- Si on commence on ne pourra que continuer, on est bloqué !
- On crée une offre, un besoin !
- Le lien a-t-il été fait avec l'étude départementale MOBIN ?
- ...

De plus, la première réunion de restitution des lignes envisageables n'a pas fait émerger de ligne sur le territoire du PETR, ni sur des axes inter PETR ou avec les territoires voisins. De nombreux élus se questionnent. Il est demandé de faire remonter à M FRIZON les flux identifiés ou les lieux de bassin d'emploi afin de les faire connaître aux partenaires et réfléchir à de nouvelles propositions.

Il est énoncé par M FRIZON, l'intérêt de faire l'étude notamment pour appuyer auprès de la Région les dysfonctionnements et/ou les manques recensés, comme par exemple la ligne Verdun/Saint Mihiel qui ne semble pas adaptée aux horaires des travailleurs. Les 4 EPCI ont pris la compétence mobilité dans l'intérêt d'être force de proposition auprès de la Région.

Il est délicat de faire la première étape de co-construction des lignes sans pouvoir continuer après l'expérimentation car il ne faudrait pas laisser tomber les habitants (recherche de solution alternative ?). Il est bien rappelé que le public n'est pas le même que celui visé par l'étude MOBIN du département qui ciblait les publics précaires. Le département et les PETR travaillent à la création d'une plateforme de mobilité recensant toutes les solutions existantes et pour tout type de public.

Après les débats, il est proposé à la lecture de la convention d'ajouter la mention suivante : « décider que les EPCI ne financeront pas le reste à charge des voyageurs les années suivantes ».

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- VALIDER l'engagement du PETR Cœur de Lorraine dans le Programme CEE AcoTE,
- DECIDER que les EPCI ne financeront pas le reste à charge des voyageurs les années suivantes
- AUTORISER le Président à conduire les négociations avec les partenaires pour la finalisation de la convention sur la base de la version provisoire annexée à la présente délibération,
- AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

❖ *Délibération n° 2021/17 : Subventionnement d'actions Octobre Rose dans le cadre du Contrat Local de Santé de 2^{de} génération*

Comme demandé lors du dernier conseil syndical, le PETR s'est engagé à aider les associations qui ont réalisées des actions dans le cadre d'octobre rose.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- D'OCTROYER les subventions suivantes, pour cofinancer des actions de sensibilisation Octobre Rose au cancer du sein :
 - o De 91.02 € à l'association Fêtes et Loisirs de Chauvencourt pour l'organisation d'une marche sportive à Chauvencourt le dimanche 24 octobre 2021.
 - o De 150 € au club de Handball de Saint-Mihiel pour ses événements le weekend du 9 et 10 octobre 2021.
- d'AUTORISER M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M PIERSON informe les membres qu'un courrier a été adressé à l'ARS pour demander le maintien du financement du poste de chargé de mission CLS, qui arrive à échéance en décembre 2021. Nous avons reçu un il y a quelque jour l'avis favorable, à titre exceptionnel pour l'année 2022.

5. Plan d'action PETR

M PIERSON informe le conseil que le plan d'action a été vu avec les membres du bureau, qu'il a bien pris en compte la remarque de faire un plan d'action avec une vision à plus long terme. Il convient dans un premier temps de valider le plan d'action 2022 avec des actions qui seront menées sur cette période. Il s'y engage au plus tard en janvier à présenter son plan d'action jusqu'à la fin de la mandature.

A la lecture du plan d'action quelques points sont soulevés :

Pour l'enjeu 1 :

- il est rappelé le rôle du PETR dans le soutien à des initiatives de développement économique comme il a pu être fait pour le fisac ou le contrat de ruralité,
- il est essentiel derrière chaque action d'indiquer le porteur de l'action,

Pour l'enjeu 3 :

- le titre pose question, il est rappelé qu'il s'agit du titre des enjeux retenus lors de la réunion du conseil syndical du mois de juin, le souhait était de garder le thème comme il vous a été présenté et que vous avez choisi. M PIERSON a bien conscience que le thème est réducteur et à modifier en conséquence le préambule de l'enjeu suite aux remarques évoquées en bureau,
- il est proposé « œuvrer contre le changement climatique » en titre d'enjeu,
- il est également proposé de modifier l'objectif qui vise une réduction des consommations et non une maîtrise des facturations énergétique. M PIERSON entend mais il s'agit d'un objectif validé en conseil lors de l'élaboration du projet de territoire en 2018, il est possible si c'est le souhait des élus de le revoir.
- il est essentiel pour la suite d'inscrire le territoire dans une démarche qui affirme l'engagement du PETR dans la transition écologique : TEPOS ou COT pour anticiper les changements à horizon 2040.

6. Questions diverses

6.1 : Poste TEPCV/CTE

Il est proposé 4 scénarios pour les suites à engager pour le poste TEPCV/CTE :

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Conservation d'un ½ ETP	Volonté de garder un agent à temps plein	Conserver un ETP mais deux chargés de mission (2*0.5ETP)	Passer à 1,5 ETP
Choix des missions à retenir Annualisation du poste	Départ du CM actuel Recrutement	Répartir les missions Recrutement Annualisation d'un ½ ETP Proposer un ½ ETP à un EPCI ou ST Mihiel	Recrutement d'un ETP Répartition des missions Annualisation

Après étude, les scénarios 3 et 4 semblent les mieux adaptés.

Il serait possible d'envisager sur le scénario 3 une mutualisation avec la ville de Saint Mihiel pour un appui dans le cadre de Petite Ville de Demain.

Le PETR va rechercher les financements possibles pour le poste. M FRIZON précise qu'il sera à mi-temps à partir du 1^{er} mai/juin 2022.

Il est demandé également de voir la répartition des missions des différents postes notamment celui de la chargée de mission PETR en fonction des différents scénarios.

6.2 : Suite accompagnement Manufacture Région Grand-Est

Présentation de la démarche en bureau du PETR le 16 novembre 2021.

Prochaines étapes :

- Constitution d'une équipe de référents techniques avec chaque EPCI
- Cadrage économique et conduite d'une enquête pour connaître les besoins des entreprises

Après un retour par M MOREAU de l'intervention lors du bureau de la Région, il trouve un intérêt dans la démarche pour mener une dynamique de développement économique, il ne s'agit plus de parler « que de pôle entrepreneurial ».

Il est proposé pour l'enquête que la CC De l'Aire à l'Argonne en soit le chef de file.

6.3 : CDESI

Le prochain comité de pilotage se tiendra le 8 décembre 2021. M PIERSON en remplacement de M DANY sera présent également à la réunion.

6.4 : Véhicules TEPCV

M FRIZON explique que le PETR peut céder les véhicules acquis dans le cadre du TEPCV aux associations qui le souhaitent. Trois associations ne souhaitent pas garder les véhicules, vous trouverez dans le tableau ci-dessous la synthèse des cessions :

Propriétaire	PETR	PETR	PETR	PETR	PETR	PETR
Utilisateur	PETR	CC Territoire de Fresnes en Woëvre	ADMR Vigneulles	ADMR Remberval	ADMR Lacroix sur Meuse	ILCG Sammiellois
Véhicule	Zoé	Zoé grise	Kangoo Gd Volume	Kangoo Gd Volume	Kangoo Cab appro	Kangoo Cab appro
Acquéreur	PETR	CC Fresnes	ADMR Vigneulles	CC CMW	CC SAM	Ville Saint Mihiel

6.5 : *Projet Façades*

M PIERSON informe le maire de Saint Mihiel qu'il ne peut être présent à l'inauguration du 3 décembre mais il sera présent à celle de Lacroix-sur-Meuse le 4 décembre.

M PIERSON indique que le **prochain conseil syndical est prévu le 8 février 2022** (*lieu à définir*), comme l'indique le calendrier prévisionnel qu'il souhaite tenir.

Il remercie les membres et lève la séance à 21h40. Un verre de l'amitié est proposé par la CC de l'Aire à l'Argonne.